

Mercredi 2 février 2022
Communiqué de presse

Inauguration du deuxième Centre départemental de Santé dans le quartier Fontaine du Bac à Clermont-Ferrand

Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme et Olivier BIANCHI, Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole, ont inauguré, ce mercredi 2 février, en présence notamment de Jean SCHWEYER, directeur de la délégation départementale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le deuxième site du Centre départemental de Santé dans le quartier de la Fontaine du Bac, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand.

Dans le cadre de son projet de développement de l'offre de santé sur le département et de sa politique d'accompagnement et de protection de tous les Puydômois résidant en secteur rural ou urbain, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a décidé d'agir concrètement en créant un Centre départemental de Santé multi-sites, en concertation avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de la santé (dont l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la CPAM, l'Ordre des Médecins, le CHU de Clermont-Ferrand, l'Université Clermont Auvergne, etc.), ainsi que les communes concernées.

Après Saint-Germain-l'Herm (inauguré en mai 2021), **un deuxième Centre départemental de Santé vient d'ouvrir ses portes dans le quartier de la Fontaine du Bac à Clermont-Ferrand** (classé zone d'accompagnement complémentaire – ZAC – par l'Agence Régionale de Santé). **Cette structure autorisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes voit le jour grâce à l'accueil de la Ville de Clermont-Ferrand qui, dans le cadre de sa politique de santé publique et du Contrat Local de Santé, donne une priorité forte à l'accès aux soins dits de « premiers recours » et au développement des services de proximité dans les quartiers les plus fragiles.**

La Ville a mis à disposition des locaux loués spécifiquement en vue de cette activité au 1 rue de la Fontaine du Bac. Cette solution temporaire a permis l'implantation immédiate du Centre départemental de Santé dès le 1^{er} décembre 2021, dans l'attente de son aménagement définitif au sein du centre commercial municipal. Les travaux estimés à 330 000 euros seront réalisés par la Ville de Clermont-Ferrand et finalisés fin 2022.

Ce nouveau Centre départemental de Santé fonctionne grâce à un binôme de médecins généralistes. Titulaire sur ce site, le docteur Marine Hovaere a été recrutée par le

Département. Des permanences de psychologue du Centre départemental de Santé sont également proposées. Ce Centre est pleinement articulé avec les professionnels de santé déjà présents sur le territoire (pharmacie, cabinet infirmier) et avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Enfin, des actions de prévention seront menées auprès des patients et du public à hauteur d'une demi-journée par semaine. Le Centre départemental de Santé sera ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi.



1 rue de la Fontaine du Bac
63000 CLERMONT-FERRAND

Consultations sur rendez-vous :

- auprès du secrétariat médical : **04 28 00 63 63**
(Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h)
- ou en ligne : **prendre-mon-rdv.com**

Avec le soutien de :



ACCOMPAGNER • PROTÉGER • INNOVER

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE – FONTAINE DU BAC, Clermont-Ferrand :

Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h auprès du secrétariat médical : **04 28 00 63 63** / ou en ligne : **prendre-mon-rdv.com**

Pour rappel :

Après avoir dressé un diagnostic de la situation dans le Puy-de-Dôme et impulsé une dynamique de partenariat avec les professionnels de santé, le Département a fait le choix de mener une politique volontariste pour limiter autant que possible les déserts médicaux sur l'ensemble du territoire.

Les praticiens désireux de s'installer dans notre département bénéficient d'un statut de « salarié » du Conseil départemental du Puy-de-Dôme sur la base d'un contrat de travail de 35 heures par semaine, dont 20% de temps dédié à des missions départementales, leur permettant ainsi de mieux articuler vie professionnelle et vie familiale. Ils sont également délestés des tâches administratives (accueil physique et téléphonique, secrétariat, etc.) afin de se consacrer uniquement à leurs actes médicaux.

Contact presse : Vanessa Chartreux – 07 61 64 39 76 – vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

ACCOMPAGNER • PROTÉGER • INNOVER